

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

Entité juridique accréditée **Nemko North America Inc.**

Nom de la personne-ressource : **Jan Robert Blomgren**

ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 2210 Faraday Ave., Suite 150
Carlsbad, CA, 92008
USA

Téléphone : +1 760 444-3500

Télécopieur : +1 760 444-3005

Site Web : www.nemko.com

Courriel : JanRobert.Blomgren@nemko.com

N° de dossier du CCN	06017
Normes d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité -- Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Normes d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection 2020-04-09
Sous-programmes d'accréditation	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique
Accréditation initiale	2008-12-16
Dernière accréditation	2022-10-21
Date d'expiration de l'accréditation	2024-12-16

Établissements fixes permanents supplémentaires

ÉTABLISSEMENT B

Adresse : 303, chemin River, Ottawa (Ontario), K1V 1H2,
Canada

Téléphone : +1 613 737-9680, poste 239

Sans frais: +1 800 563-6336
 Télécopieur : +1 613 737-9691

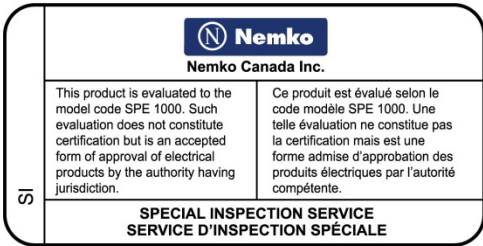
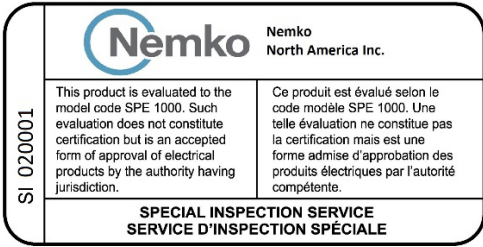
Types d'exigences selon l'organisme d'inspection

La norme ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection, à l'annexe A Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection, type A, correspond le plus au type d'opérations exploitées par cet organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne leurs activités d'inspection. En particulier, ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. Un organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets qu'il inspecte. Un organisme d'inspection ne doit pas être lié à une entité juridique séparée agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets inspectés par : 1) un même propriétaire, sauf lorsque les propriétaires n'ont pas la capacité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, hormis lorsqu'ils exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) relever directement du même niveau supérieur de management, sauf lorsque cela ne peut pas influencer sur le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent influencer les résultats d'une inspection.

Portée d'accréditation

I Programme d'équipements électriques

Programme de base	SPE-1000 Évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale
Normes d'inspection	Code modèle SPE-1000 de la CSA Code canadien de l'électricité

Étiquette d'inspection		
	<p><i>Les produits inspectés et considérés comme conformes au code modèle CSA-SPE-1000 entre le 16 décembre 2008 et le 30 novembre 2020 doivent être garnis de l'étiquette ci-dessus, conformément au code mentionné.</i></p>	
	<p><i>Les produits inspectés et considérés comme conformes au code modèle CSA-SPE-1000 à partir du 1^{er} décembre 2020 doivent être garnis, conformément au code mentionné, d'une étiquette comme celle illustrée ci-dessous, 020001 étant le premier numéro de série.</i></p>	
		
Établissements	A	B
Portée d'accréditation	<p>Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales et apposition d'étiquettes d'approbation sur l'appareillage et les systèmes électriques selon ce qui est stipulé</p> <p>dans le domaine d'application du code modèle CSA SPE-1000 pour l'évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale de l'appareillage électrique, à l'exclusion des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) fils électriques et câbles b) dispositifs de câblage c) appareils pour emplacement dangereux d) appareillage et systèmes électromédicaux e) composants* qui devront faire l'objet d'une autre évaluation en tant que partie d'un ensemble, comme les interrupteurs, les relais et les minuteriers f) appareillage raccordé à une ligne électrique dont la tension est supérieure à 46kV g) monte-personne, ascenseurs et monte-charge, aides à monter et autres semblables (à l'exception des panneaux de commande); et 	

	<p>h) tout appareillage pour lequel l'évaluation à pied d'œuvre est interdite par l'autorité compétente (comme l'appareillage d'épuration d'air destiné à produire de l'ozone).</p> <p>1. *L'évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale s'applique uniquement à l'appareillage qui peut être raccordé à l'alimentation conformément au Code canadien de l'électricité, Première partie.</p>
--	--

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation remis par le Conseil canadien des normes (CCN) à Nemko Canada Inc. La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au www.ccn.ca.

Elias Rafoul
 Vice-président
 Services d'accréditation
 Publiée le : 2022-10-24